



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 Janvier 2019

Le 2019 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

**Présents** : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DANTON Jérémie, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaél, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves, VERGEON Laurent

Absente : Mme FAURIAT Corinne

**Secrétaire de séance** : M. DELFOSSE Dominique

\*\*\*\*\*

### Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Bricomarché, perceuse pour un montant de 299.12 € TTC.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 001/2019 - Choix de l'entreprise pour le remplacement de la canalisation d'eau pluviale entre le RD766 et le Martinet.

Le Maire rappelle au Conseil sa décision du 16 novembre 2018 de faire poser à la place du bassin de rétention, une canalisation de diamètre 800mm en remplacement de la conduite de diamètre 500mm existant actuellement entre le fossé de la RD766 et l'entrée du Martinet.

Dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, 3 entreprises ont été consultées.

Le 10 Janvier 2019, la Commission de la voirie et des chemins a ouvert les propositions reçues.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Hubert & Fils	15680.00	18 816.00
Vernat TP	11 892.50	14 271.00
Colas	41 1450.00	49 368.00

Au vu des prix proposés et de la qualification des entreprises, la Commission a proposé le classement suivant:

\* N° 1 entreprise VERNAT TP

\* N° 2 entreprise HUBERT ET FILS

\* N° 3 société COLAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

Décide de retenir la proposition de l'entreprise VERNAT TP, dossier N°1 de la Commission pour un montant de 11 892€HT soit 14 271 €TTC.

Autorise Le Maire à signer le marché correspondant.

### **002/2019 - Choix des entreprises pour la construction du city-park**

Christophe Martinez présente au Conseil les propositions reçues pour la construction d'un City-Parc à proximité du stade.

	Entreprises	City Park	Plateforme BELLIN 38X17	Plateforme TAE 30X17	Plateforme VERNAT 30X17	Total HT
Métal Bois	Kaso	37 260,00€	24 601,96€	25 425,00€	29 756,47€	61 861,96€
Métal	Agorespace	45 981,00€	24 601,96€	25 425,00€	29 756,47€	70 582,96€
Métal Bois	Agorespace	39 868,00€	24 601,96€	25 425,00€	29 756,47€	64 469,96€
Métal Plastique	Passeport	40 000,00€	24 601,96€	25 425,00€	29 756,47€	64 601,96€

Il faudra y ajouter environ 3 000.00 € H.T. pour l'éclairage.

Au vu des propositions reçues, il est proposé de retenir l'entreprise Passeport pour la construction du City-Parc et l'entreprise Bellin pour la réalisation de la plateforme.

Après délibération, par 11 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Municipal décide de retenir:

- La proposition de l'entreprise Passeport pour la construction du City-Parc pour un montant de 40 000€HT soit 48 000€TTC
- La proposition de l'entreprise Bellin pour la réalisation de la plateforme pour un montant de 24 601,96€HT soit 29 522,35€TTC

Autorise le Maire à signer les marchés correspondant.

### **003/2019 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 novembre 2018 approuvant les statuts modifiés,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant l'intérêt de modifier les statuts de la façon suivante :

La compétence **Politique en faveur de la petite enfance** étant inscrite en compétences facultatives, il est nécessaire de **modifier les statuts de la communauté**, conformément à l'art. L. 5211-17 du CGCT.

Il vous est proposé de fixer la liste de ce qui relève de la compétence facultative, ce qui exclut de fait ce qui ne s'y trouve pas.

En conséquence, les statuts de la communauté de communes pourraient être modifiés comme suit :

### **Compétences facultatives**

Politique en faveur de la petite enfance :

1.1.1. Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance :

Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de multi-accueil : crèches collectives et familiales, haltes garderies. Est d'intérêt communautaire le pôle Petite Enfance, dit du Martin pêcheur, sis 5 rue Ernest Bellanger à Château-Renault, comprenant le multi-accueil, la crèche, la crèche familiale, à l'exclusion de toutes autres structures.

1.1.2. Aménagement, entretien, gestion et animation de Réseaux d'Assistants Maternels intercommunaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 abstention,

APPROUVE les statuts modifiés.

### **004/2019 - Renouvellement de la demande de giratoires aux carrefours entre la RN10 et la RD766 et entre la RN10 et la RD56**

Le Maire rappelle qu'il y a encore eu un mort le 19 décembre dernier par accident de la circulation au carrefour de la RN 10 et de la RD 766.

Il rappelle également les délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2007 et du 17 juillet 2009 demandant la construction de giratoires aux carrefours de la RN 10 avec la RD 766 et de la RN 10 avec la RD 56.

Par ailleurs la limitation de vitesse à 70 Km/h sur la RN 10 entre ces deux carrefours n'est presque jamais respectée, notamment par les poids lourds qui prennent de la vitesse pour remonter la côte.

Après une large discussion, à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

\* Renouvelle ses demandes de construction de giratoires aux carrefours de la RN 10 avec la RD 766 et de la RN 10 avec la RD 56.

\* Insiste pour qu'un radar automatique soit installé sur cette portion de la RN 10 où la vitesse est limitée à 70 Km/h.

### **Questions diverses:**

Vote du budget 2019 au programme du conseil municipal du 15 mars.

Le problème des eaux pluviales de l'Achellerie à l'étude.

Travaux des fossés du Seu : la commune en attente de l'intervention de l'entreprise HUBERT.

Lettre du Président de la République consultable sur plusieurs supports.

PLUI : plusieurs zones d'extensions envisageables dans le bourg.

Diagnostic assainissement : toujours en attente des propositions d'Audit Environnement qui table sur une population de 700 habitants raccordés au réseau et différentes possibilités de traitement. Réunion prochaine de la commission idoine.

La STEP est à saturation. De plus en plus de déchets inappropriés « récoltés » malgré les informations par flyers, le Petit Saunois et l'appel de Monsieur le Maire auprès des usagers..

Claire Choplin de l'ALEC, viendra nous présenter les résultats des analyses énergétiques des bâtiments communaux.

Le Tribunal Administratif a rejeté la saisine de GENERALI dans le cadre de l'inondation chez M.GARCIA.

Les travaux de géothermie d'ICH vont prochainement débiter.

La Société d'Horticulture de Touraine organise une réunion le 29 janvier à la Maison des Sports.

Clocher de l'église : visite de l'Architecte du patrimoine avec un entrepreneur le 30 janvier à 9h30.

De grosses pierres peintes en rouge ont été posées à l'entrée du Chemin Vert afin d'empêcher le stationnement à l'entrée de l'école : installations diversement appréciées.

SIEIL : projet d'enfouissement de lignes électriques au Haut Guérault et à La Rondellerie. Les travaux dans le chemin de Grené ont laissé des dommages.

Madame Vaudour remercie la commune pour l'éclairage au Trésor.

Le centre de gestion est venu faire des constats dans le cadre du CHSCT ; quelques remarques ont été faites.

Quelques suggestions sur les moyens de limiter la vitesse des véhicules dans le bourg. Des imprudences multiples constatées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 22:00

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal les vendredi 8 février 2019, 15 mars 2019, 12 avril 2019, 17 mai 2019 et 14 juin 2019.